223736 - observer le jeûne tout en disant le contraire à quelqu'un!

question

Une fois, je jeûnais un jour du Ramadan et j'ai dis à quelqu'un que je ne jeûnais pas... Comment jugeais mon jeûne?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si vous dites à quelqu'un que vous ne jeûnez pas en ayant l'intention de mettre fin à votre jeûne et en passant à l'acte, vous l'êtes effectivement; que vous mangiez ou pas.

Il est déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 95766 que le jeûneurqui nourrit l'intention de rompre son jeûne après y être engagé résolument, perd son jeûne et doit le rattraper.

Si en disant: Je n'observe pas le jeûne vous ne faisiez que mentir et n'avez pas l'intention de rompre votre jeûne, il n' y a là qu'un mensonge qui ne fait pas de vous un non jeûneur. Ce dernier est celui mange, boit ou accomplit l'acte sexuel ou nourrit la ferme intentionde mettre fin à son jeûne. Quant à celui qui affirme faussement sa non observance du jeûne, il n'est pas considéré comme tel.

Vous devez vous repentir devant Allah d'avoir menti, le mensonge faisant partie des mauvaises mœurset entraînant la diminution de la récompenseréservée au jeûne. Se référer à la réponse donnée à la question n° 37989.

Allah le sait mieux.